

SEANCE DU 20 DECEMBRE 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt décembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme FOURNIER Clotilde, Maire.

Date de la convocation : 13/12/2017

Membres présents : Mesdames, Messieurs, **AMBROISE Christian, CHEVALLIER Guillaume, FOURNIER Clotilde, HUGONNIER Christiane, LACOSTE Georges, LIGEROT François,**

Membres excusés : **KIELAR Jean-Jérôme, DURAND Emilie, TABOULET Audrey, BONNIN Stéphanie ayant donné pouvoir à HUGONNIER Christiane, LOUP Jacques ayant donné pouvoir à AMBROISE Christian,**

Nombre de membres : exercice : 11 - Présents : 6 - Votants : 8

Secrétaire de séance : *Christiane HUGONNIER*

Ouverture de séance à 18h15.

Lecture du compte rendu de la séance du 29/11/2017 : adoption à l'unanimité.

Point urbanisme

Il est fait lecture du tableau récapitulatif des demandes d'autorisation d'urbanisme pour l'année 2017. 10 dossiers de permis de construire, une demande de Permis d'aménager, 11 Dossiers de déclaration préalable, et 7 demandes de certificat d'urbanisme.

Arrivée de François LIGEROT à 18h30

Réaménagement des rythmes scolaires : retour à la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018 (année scolaire 2018/2019).

Madame le Maire fait part d'un courrier de l'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription Bresse dans lequel il demande au directeur d'école de réunir un conseil d'école extraordinaire avant le 22 décembre 2017 afin de décider de l'organisation de la semaine scolaire pour l'année 2018.

Le courrier vise également le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Il est rappelé que la compétence « organisation, coordination et gestion des Temps d'Activités Périscolaires » a été transférée en 2014 à l'ex-Communauté de Communes de Montrevel-en-Bresse.

Lundi 18 décembre 2017, le conseil d'école extraordinaire s'est prononcé à la majorité à un retour pour une semaine à 4 jours. De plus, le conseil d'école a considéré, au vu de l'incertitude du financement et de l'organisation des TAP par CA3B, qu'il fallait penser une semaine d'école sans TAP et à 4 jours.

Au-delà du coût qui ne pourrait être supporté, il apparaît très compliqué d'organiser les TAP au niveau de la commune sans entraîner une baisse de la qualité des activités proposées.

Les horaires seraient ainsi modifiés, à condition que le transport scolaire puisse être changé :

SEMAINE A 4 JOURS		
	Elémentaire	Maternelle
3H30 de classe	8h25 11h55	8h30 12h
1H30	CANTINE	
2H30 de classe	13h25 15h55	13h30 16h

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré et à l'unanimité ;**

APPROUVE la décision du conseil d'école et les nouveaux horaires

DECIDE du réaménagement des rythmes scolaires et du retour de la semaine de 4 jours à la rentrée de septembre 2018.

Travaux d'Assainissement Non Collectif des logements communaux au 36 Impasse de la Cure
- Choix de l'entreprise -

Madame le Maire rappelle les problèmes d'évacuation des eaux usées des logements du 36 Impasse de la Cure.

Une étude de sol a été réalisée le 19 octobre par le cabinet CHARPENTIER qui a transmis le 1^{er} décembre son rapport. Ce rapport a été transmis à 8 entreprises pour le chiffrage du changement de la fosse septique des deux logements communaux avec terrassement. Il est fait lecture des devis reçus (5 devis reçus sur 8 demandés).

Au vu de la description, du tarif, du délai de réalisation et de la remise en état du site, l'entreprise CMTP a été retenue pour un prix de 14640,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE de choisir le moins disant, soit **CMTP** de Polliat, pour la somme de quatorze mille six cent quarante euros TTC (14 640,00 € TTC **soit 12 200,00 € HT**)

DIT que ces prix sont fermes et non révisable.

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature du devis et tous documents administratifs nécessaires afférents à ce dossier. (Dossiers de subvention, conventions,)

DIT que les crédits sont prévus au budget 2018, en section d'investissement (opération 74).

Isolation thermique des deux logements communaux au 36 Impasse de la Cure

Madame le Maire rappelle les problèmes d'humidité qui ont été constatés dans les logements.

Le 13 décembre 2017, Madame le Maire a convié l'entreprise BC2F, qui était le maître d'œuvre lors de la rénovation de ces logements en 2012. Ce dernier a constaté des problèmes d'isolation thermique.

Madame le Maire propose que l'entreprise BC2F accompagne le suivi des travaux des deux logements pour une participation forfaitaire de 1000 € HT soit 1200 € TTC.

L'entreprise BC2F se charge de la consultation auprès des entreprises locales afin de procéder aux travaux dans les plus brefs délais.

Une estimation des travaux d'un montant TTC maximum de 11924,00 € TTC est présentée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

ACCEPTE l'accompagnement de l'entreprise BC2F moyennant une participation financière de 1200 € TTC

AUTORISE Madame le Maire à procéder à la signature des devis et tous documents administratifs nécessaires afférents à ce dossier. (Dossiers de subvention éventuels, conventions,)

DIT que les crédits seront prévus au budget 2018, en section d'Investissement (opération 75)

Programme Voirie pour 2018

La dotation actuelle est de 14004 €. Après déduction de 1631,61 €, le solde est de 12372€.

En conséquence, les travaux prévus seront les suivants :

- Entretien de la voirie et des réseaux d'eaux pluviales
- Enduit sur une partie du chemin de Bellevue
- Travaux divers : mise à la cote d'un tampon (Chemin de Bellevue), poursuite du busage sur Route de la Mairie, pose d'une grille terrain de pétanque
- Rénovation du marquage au sol

Compte- rendu des commissions

- AG du Comité des Fêtes : le bureau a été modifié. Ainsi la trésorière et la secrétaire ont été remplacées. Les finances sont saines et de nouvelles manifestations devraient être proposées en 2018.